

# Nombre et nature des avis émis par le comité régional biodiversité (COREB) sur des projets d'aménagement du territoire en 2016



## ► Type d'indicateur (DPSIR) : Réponse

### ► Question clé :

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?

### ► Questions posées par l'observatoire :

Quel est le cadre d'intervention pour la biodiversité sur le territoire ? Comment s'organise la gouvernance à l'échelle régionale pour préserver la biodiversité ?

### ► Question posée par le SRCE :

Quel est l'effet du SRCE sur la prise en compte des continuités écologiques par les projets d'aménagement de l'état et des collectivités de la région ?

## CONTEXTE

Le Comité régional biodiversité (COREB) est l'instance d'information, d'échanges et de consultation de l'Etat et de la Région sur tous les sujets ayant trait à la biodiversité, à l'échelle régionale et locale.

Il a notamment été associé à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et est amené à en assurer le suivi.

Il est co-présidé par la présidente du conseil régional et le préfet de région ou leurs suppléants. Son secrétariat est assuré conjointement par la DREAL et le conseil régional.

Depuis l'adoption du SRCE, le COREB est compétent, au titre de ses missions, pour être consulté par le préfet de région et la présidente du conseil régional, et émettre un avis sur des projets susceptibles d'avoir un effet notable sur les continuités du SRCE, leur préservation ou leur remise en bon état.

## DÉFINITION DE L'INDICATEUR

L'indicateur « **PROJ1: Nombre et nature des avis émis par le comité régional biodiversité (COREB) sur des projets d'aménagement du territoire en 2016** » renseigne sur le nombre de projets susceptibles d'avoir un effet notable sur les continuités du SRCE, leur préservation ou leur remise en bon état, ayant fait l'objet d'une consultation de la part du COREB, ainsi que sur la nature de l'avis émis.



## RÉSULTATS

Nombre d'avis émis par le COREB sur des projets d'aménagement du territoire en 2016 : 0

## CE QU'IL FAUT RETENIR

Depuis l'adoption du SRCE, le 6 mai 2015, le COREB s'est réuni une fois, le 16 novembre 2015. Aucun projet d'aménagement du territoire susceptible d'interférer avec la TVB en Bourgogne n'a été soumis au COREB à cette occasion.

En 2016, le COREB ne s'est pas réuni du fait du contexte de la réforme territoriale, et en particulier de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) impliquant la fusion des régions.

A noter qu'une recomposition du COREB Bourgogne et le Comité régional trame verte et bleue de Franche-Comté est prévue en 2017 dans le cadre de la loi de reconquête de la biodiversité et des paysages adoptée en août 2016.

### CARACTÉRISTIQUES

Indicateurs de la Stratégie régionale pour la biodiversité permettant de suivre :

#### ► les orientations stratégiques suivantes :

- A – Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- C – Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux
- E – Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité

#### ► les principaux objectifs opérationnels suivants :

- A1 – Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale
- C9 – Construire la trame verte et bleue régionale
- E18 – Former et informer tous les professionnels aux enjeux de la biodiversité

Indicateur PROJ1 du dispositif de suivi et d'évaluation du Schéma régional de cohérence écologique permettant de suivre l'objectif IV : Contribuer à l'intégration de l'enjeu de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans les autres politiques d'aménagement et de gestion du territoire et ainsi orienter ces politiques d'une manière favorable aux continuités écologiques.

### MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

Les données qui permettent de calculer l'indicateur correspondent aux comptes rendus et avis du COREB sur des projets d'aménagement. Les résultats obtenus s'appuient sur l'analyse qualitative de ces comptes rendus et avis.

### FIABILITÉ, PISTES D'AMÉLIORATION, LIMITES

La fiabilité des données à mobiliser pour cet indicateur est forte.

### PAS DE TEMPS D'ACTUALISATION DE L'INDICATEUR

Fréquence annuelle et synthèse à mi-parcours du SRCE, soit en 2017 (t+3)



#### Sources de la donnée

Secrétariat du COREB : DREAL Bourgogne-Franche-Comté et conseil régional Bourgogne-Franche-Comté



#### Références bibliographiques

ORB Bourgogne, fiche indicateur « Nombre de réunions du comité régional biodiversité », année 2016.

ORB PACA, fiche indicateur « Echanger sur les atteintes à la trame verte et bleue régionale dans le comité régional biodiversité », octobre 2015.



#### Glossaire

Loi NOTRe : La loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015.

Elle constitue le 3<sup>e</sup> pan de la réforme des territoires engagée par l'Etat. Les deux premiers volets de la réforme des territoires concernaient :

- la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (promulguée le 27 janvier 2014) ;
- la loi relative à la délimitation des régions (promulguée le 16 janvier 2015).



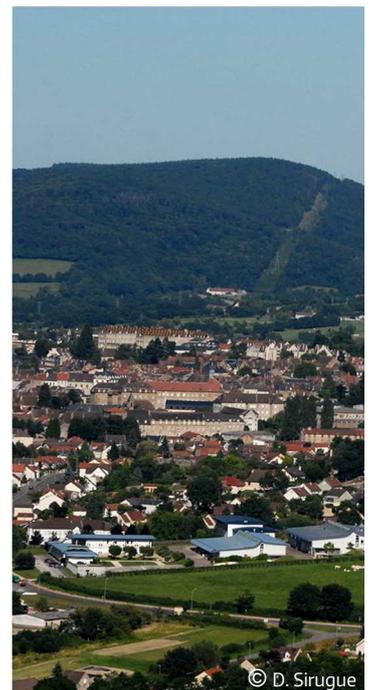
#### Pour en savoir plus

Stratégie régionale pour la biodiversité : <http://strategie.biodiversite.bourgognefranche-comte.fr>



#### Contact

Alterre Bourgogne-Franche-Comté  
La Bourdonnerie  
2 allée Pierre Lacroute 21000 Dijon  
☎ 03 80 68 44 30  
✉ [observatoire-biodiversite@alterrebfc.org](mailto:observatoire-biodiversite@alterrebfc.org)  
🌐 [www.alterrebourgognefranche-comte.org](http://www.alterrebourgognefranche-comte.org)



© D. Sirugue